

Délégation départementale du Lot-et-Garonne

Agen, le - 3 MAI 2021

Pôle Santé Publique et Environnementale

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement
1722 avenue de Colmar
47000 AGEN

Affaire suivie par : Nancy DE FINANCE

Mèl. : ars-dd47-pole-sante-pub-env@ars.sante.fr

A l'attention de Madame SASTRE

Objet : Avis sur le porter à connaissance concernant le projet de complexe aqualudique Center Parc.

Par mail en date du 10 mars 2021, vous m'avez transmis pour avis le dossier mentionné en objet.

La modification du projet n'appelle pas de remarque particulière de ma part exception faite de la gestion de l'eau en provenance du marais épurateur.

Il est pris note que ces eaux ne seront pas utilisées pour l'irrigation.

Pour les autres usages envisagés, conformément aux derniers échanges entre le pétitionnaire et mes services l'utilisation de l'eau du marais épurateur à l'intérieur de bâtiments accueillant du public (dont des usagers sensibles), ainsi que pour des usages susceptibles de générer une exposition des personnes est à proscrire compte tenu des risques sanitaires liés à l'utilisation d'eau de qualité non maîtrisée.

Des solutions alternatives sont en cours d'étude par le pétitionnaire et seront analysées par mes services dès réception.

Je rappelle que conformément à l'article R 1321-57 du code de la santé publique, les réseaux intérieurs mentionnés au 3° de l'article R. 1321-43 ne peuvent pas, sauf dérogation du Préfet, être alimentés par une eau issue d'une ressource qui n'a pas été autorisée en application de l'article L. 1321-7. Toute utilisation d'eau non potable au sein des bâtiments fera donc l'objet d'une demande de dérogation auprès du Préfet, laquelle sera examinée par mes services

Enfin, je vous adresse à toutes fins utiles l'avis adressé au pétitionnaire concernant le projet de complexe aqualudique en référence aux dispositions des articles du code de la santé publique relatifs aux règles sanitaires applicables aux piscines.

Compte tenu des éléments énoncés dans le présent courrier, je formule un avis favorable au projet sous réserve de la prise en compte des remarques ci-avant formulées.

P/Le Directeur de la Délégation Départementale,
La Responsable du Pôle Santé Publique et Environnementale,



Anne-Marie LEVET